

L'édition savante et la liberté d'accès

La production, la propagation et la préservation des connaissances sont fondamentales dans tous les domaines de la recherche. L'édition savante – sous forme d'articles de revues, de travaux de congrès et de monographies – est le moyen principal de diffusion des connaissances aux professeurs et professeurs, aux chercheuses et chercheurs, aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et au public.

Malheureusement, l'édition savante vient d'entrer dans une période de crise. Alors que la prolifération de la recherche a encouragé une augmentation rapide du nombre de revues et d'articles savants, la capacité des établissements universitaires de se payer les publications érudites a diminué. Le prix des abonnements aux revues a augmenté de façon draconienne au cours des dernières années, portant de nombreuses revues hors de la portée de la majorité des bibliothèques universitaires sauf les plus importantes. En effet, entre 1990 et 2008, le coût des revues a augmenté de 238 à 537 pour cent¹, et les augmentations annuelles s'établissent à environ 10 pour cent depuis 2008².

Montée en flèche des frais de bibliothèque

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) estime qu'au cours des vingt dernières années, alors que le nombre de revues achetées par les bibliothèques membres a augmenté de 51 pour cent, les dépenses ont monté en flèche, ayant plus que triplé³. Le coût croissant des abonnements « de base » occasionne souvent un accès réduit à la documentation pour tous les chercheurs et chercheuses de tous les domaines.

En 2008, le coût réuni des acquisitions des bibliothèques pour les universités et collèges canadiens s'élevait à plus de 300 millions de dollars⁴; un niveau de dépenses insoutenable à la suite des compressions du gouvernement dans le financement de l'enseignement postsecondaire. Cette insuffisance de financement a joué un rôle majeur dans la crise de l'édition savante en réduisant les budgets des acquisitions des bibliothèques universitaires.

Comme les fonds publics financent la majeure partie de la recherche publiée par l'intermédiaire des agences subventionnaires du gouvernement, il est déraisonnable que le public doive payer une deuxième fois, en frais d'utilisation, pour avoir accès à la recherche. Les frais d'utilisation non seulement réduisent l'accès à l'information, ils ralentissent la diffusion des résultats de recherche. Par conséquent, le système actuel empêche les progrès de la recherche et compromet l'innovation.

Lorsque les mémoires de recherche sont présentés pour publication dans des revues traditionnelles, les droits d'auteur sont transférés à l'éditeur de la revue. Les auteurs ne conservent pas ces droits. Puisque les éditeurs commerciaux misent principalement sur la propriété de leur droit d'auteur pour augmenter les prix, les coûts croissants des abonnements aux revues ont permis aux principaux grands éditeurs commerciaux de produire des marges bénéficiaires atteignant 40 pour cent⁵.

Domaines clés où des changements s'imposent

Régler la crise de l'édition savante nécessitera des changements importants au système existant. Les étudiantes et étudiants, les bibliothécaires et des chercheuses et chercheurs s'entendent pour dire

que les solutions praticables doivent inclure un processus solide et rentable d'évaluation par les pairs et un système d'archivage fiable. En outre, les solutions potentielles doivent aborder le mythe dominant voulant que les revues qui se vendent cher et celles publiées sur papier soient nécessairement de meilleure qualité.

Consortiums de groupes d'acheteurs

La formation d'un consortium d'achat canadien – où les universités achètent collectivement un accès aux revues – avait pour but de soulager temporairement la pression sur les budgets d'acquisitions des bibliothèques en permettant à ces dernières de déposer des sommes dans un fonds d'acquisition conjoint. Même si ce programme a aidé les bibliothèques universitaires à faire face à la situation, il n'aborde pas le problème inhérent aux prix galopants des revues. Les consortiums d'acheteurs masquent les failles structurelles du système de publication actuel en utilisant les fonds publics pour subventionner les profits excessifs des éditeurs et des distributeurs de revues. Ces problèmes de structure se sont encore une fois révélés, à l'automne 2009, lorsque l'Université de Toronto a commencé à imposer des frais aux étudiantes et étudiants de l'extérieur pour l'utilisation des bibliothèques de recherche de l'université financées par les fonds publics. Les bibliothèques de l'U de T sont devenues les seuls dépositaires au Canada de certaines revues à prix élevés, et l'administration de l'université les oblige à percevoir des frais d'utilisation pour payer les coûts, et ce, même si la collection avait été achetée avec les fonds publics.

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) estime qu'au cours des vingt dernières années, alors que le nombre de revues achetées par les bibliothèques membres a augmenté de 51 pour cent, les dépenses ont monté en flèche, ayant plus que triplé.

Le modèle de libre accès

Un modèle équitable de distribution des résultats de la recherche universitaire devrait être conçu pour maximiser l'accès tout en minimisant les coûts pour le public. Avec les nouvelles formes de publication en ligne, l'accès ouvert à l'information universitaire est maintenant possible, moyennant un coût minime.

Le « libre accès » se rapporte à une façon de rendre la lecture de la documentation accessible à toutes et à tous par Internet, et ce, gratuitement. Par exemple, le recours aux permis d'utilisation Creative Commons et aux référentiels de libre accès permet l'accès aux documents savants et leur redistribution sans frais d'utilisation. Les distributeurs « libre accès » fournissent l'information et les articles qu'ils distribuent sans frais à l'utilisatrice ou l'utilisateur final. Cette offre est réalisée par le truchement d'un site Web où les articles et d'autres œuvres sont enregistrés dans une base de données à partir de laquelle les utilisatrices et utilisateurs peuvent lire et télécharger la documentation.

Les services de libre accès sont subventionnés par des frais payés par la créatrice ou le créateur de l'œuvre ou par des subventions accordées

par les gouvernements, l'établissement de la créatrice ou du créateur ou d'autres organisations. Bon nombre de chercheuses et chercheurs universitaires ont choisi d'utiliser une partie de la subvention de recherche publique qu'ils reçoivent pour payer les services qu'offrent les distributeurs et les éditeurs de libre accès. Certains conseils subventionnaires de recherche ont commencé à accorder des fonds pour la publication d'articles dans ces référentiels de libre accès. Le Welcome Trust (G.-B.), le National Institute of Health (É.-U.) et les Instituts de recherche en santé du Canada (Canada) ont introduit des initiatives similaires. Ces initiatives donnent lieu non seulement à une distribution plus large des articles de revue, mais à des niveaux considérablement plus élevés de citation, car les articles sont plus faciles à retrouver⁶. Alors que les utilisatrices et utilisateurs ont la possibilité d'accéder aux œuvres originales, de les copier et de les redistribuer, les créatrices et créateurs peuvent continuer d'exiger qu'elles leur soient attribuées afin d'en réduire l'utilisation commerciale. La Harvard University Faculty of Arts and Science vient d'autoriser le libre accès à toute la recherche produite en son nom.

Cadres de réglementation souples sur le droit d'auteur

Aux termes de la loi actuelle sur le droit d'auteur, des licences plus souples ont été développées pour faciliter la reproduction et la distribution d'œuvres. La plupart de ces solutions de rechange élargissent le droit de reproduire et de distribuer les œuvres originales plutôt que de le limiter, et se retrouvent collectivement sous la rubrique « Copyleft ». Les permis Copyleft sont utilisés par les créatrices et créateurs pour renoncer à une part ou à la totalité de leurs droits. Ce cadre est fondé sur la loi actuelle sur le droit d'auteur, mais formalise le processus voulant que les créatrices et créateurs puissent renoncer à certains de leurs droits ou à tous leurs droits sur leurs propres œuvres.

Un exemple de l'utilisation de Copyleft est le GNU General Public License (GNU-GPL) créé en vue d'autoriser la publication de logiciels gratuits et en libre accès. Les logiciels ayant un permis GNU-GPL peuvent être copiés, modifiés et redistribués librement, pourvu que l'utilisatrice ou l'utilisateur redistribue tout « nouveau » code ou code modifié sous le même permis d'utilisation.

Les permis d'utilisation de Creative Commons sont un type souple de permis Copyleft ayant été créés pour permettre la distribution et la modification des œuvres protégées par le droit d'auteur. En rattachant un des permis d'utilisation Creative Commons à leur œuvre, les auteures et auteurs peuvent accorder aux utilisatrices et utilisateurs le droit de copier, de distribuer ou de modifier leurs œuvres sans devoir en demander la permission ni payer le propriétaire du droit d'auteur. En ce qui concerne les œuvres numériques, la présence du logotype de Creative Commons permet à l'utilisatrice ou l'utilisateur d'accéder à un permis d'utilisation qui lui confère le droit d'utiliser, de distribuer et de reproduire l'œuvre.

Appui pour le libre accès

En 2004, le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a adopté une politique soutenant le libre accès à la recherche subventionnée par le CRSH. Cependant, cette politique porte sur des activités de sensibilisation et ne requiert pas que les résultats de la recherche subventionnée par le CRSH soient inscrits aux archives de libre accès. Le 1er janvier 2008, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont mis en œuvre une politique exigeant que toute la recherche financée par le conseil subventionnaire soit inscrite à une archive à libre accès dans les six mois suivant sa publication originale afin de s'assurer que les résultats de la recherche subventionnée par les fonds publics sont distribués le plus largement possible. Par contre, le

libre accès n'est toujours pas une priorité pour le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG). De plus, la Société canadienne du cancer, la Fondation canadienne des maladies du cœur et Génome Canada ont adopté des politiques favorables au libre accès.⁷

Depuis 2007, l'Université d'Ottawa, l'Université Athabasca, l'Université Concordia, l'Université Simon Fraser et l'Université de Calgary ont créé des fonds pour la publication de revues libre accès pour les membres de leur corps professoral et leurs étudiantes et étudiants des cycles supérieurs. En 2010, Concordia est devenue la première université canadienne à obliger les membres de son corps professoral à déposer leur recherche publiée dans ses archives libre accès.

Conclusion

Les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs ont réellement intérêt à réformer l'édition savante. En tant que participantes et participants à la communauté de la recherche, les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs requièrent l'accès aux publications érudites pour leurs recherches et pour la publication de leurs œuvres.

Enfin, une solution complète à la crise de l'édition savante nécessitera la collaboration du corps professoral, des bibliothécaires, de l'administration des universités, de la population étudiante et des maisons d'édition. Le libre accès est un modèle qui facilite la distribution et le partage de l'information en évitant les obstacles financiers ou légaux auxquels recourent les maisons d'édition de revues à but lucratif.

Pour de plus amples renseignements

- Répertoire des revues libre accès (en anglais seulement) : www.doaj.org
- Bibliothèque publique des sciences (en anglais seulement) : www.plos.org
- Politique sur l'accès aux résultats de la recherche des IRSC : www.cihr-irsc.gc.ca/f/32005.html
- Politique du CRSH sur l'archivage des données de recherche : www.sshrc.ca/web/apply/program_descriptions/open_access_journals_f.asp
- Scholarly Publishing & Academic Resources Coalition (en anglais seulement) : www.arl.org/sparc/

Sources

1. Monograph and Serial Expenditures in ARL Libraries. 1986-2006*, <www.arl.org/bm~doc/monser06.pdf>
2. Van Orsdel, L. and K. Born, "Periodicals Price Survey 2008: Embracing Openness" <<http://www.libraryjournal.com/article/CA6547086.html>>
3. Monograph and Serial Expenditures in ARL Libraries, 1986-2006*. <www.arl.org/bm~doc/monser06.pdf>
4. Financial Statistics of Universities and Colleges 2006-07. Canadian Association of University Business Officers.
5. Online or Invisible? Steve Lawrence. citeseer.ist.psu.edu/online-nature01/
6. Beverungen A., Böhm, S. and C. Land (2008) "The Poverty of Journal Publishing" Organization: 3. <http://www.academia.edu/1241508/The_poverty_of_journal_publishing>
7. Online or Invisible? Steve Lawrence. citeseer.ist.psu.edu/online-nature01/ Document d'information sur le libre accès aux publications et aux données de recherche à l'intention des organismes subventionnaires fédéraux. <http://www.science.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=2360F10C-1>